

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 avril 2018 - 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 03 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, LACOSTE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PILET et RIVIER
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. LORRAIN Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme DE COUX Mme HERNANDEZ a donné procuration à M. CHOUARD Mme KRIER a donné procuration à M. BAË Mme MATHIEU-DEBLACHE a donné procuration à Mme LACOSTE Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. PERROT a donné procuration à M. LALANNE M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS
ABSENT(E)S	Mme MALET (excusée), M. IBOS (excusé), M. LERAT et M. SÉVERAC
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme CALVO Marie-Louise
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Demande d'une subvention auprès de l'Etat - piste cyclable du Riouvoet 2 - Demande d'une subvention auprès de la Région Occitanie - travaux de réhabilitation d'un local en relais d'entreprises (tiers lieux) dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg 3 - Demande d'une subvention pour la rénovation énergétique et la toiture de l'école maternelle du Trépadé 4 - Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019 5 - Accord-cadre - fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle 6 - Convention permanente de groupement de commandes CCAS/Mairie 7 - Travaux d'accessibilité dans les bâtiments - demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental 8 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée BL 347 - lieu-dit Cachac 9 - Rétrocession du giratoire des Portes du Gers au Conseil Départemental 10 - Transfert d'office dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH 93 sise impasse Fontrouge 11 - Transfert d'office dans le domaine public des parcelles cadastrées BO 281 et BO 282 sises chemin Canto-Laouzetto 12 - SMTC-TISSÉO - point sur les projets 13 - Concertation publique pour le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Touch Aval 14 - Convention de reversement de participation au SIECT concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable prévus dans le Projet Urbain Partenarial - projet immobilier Maryse Bastié 15 - Convention pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie - projet immobilier Maryse Bastié 16 - Travaux du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) 17 - SMEA-RÉSEAU 31 - informations concernant la station d'épuration intercommunale Défi Aussonnelle 18 - Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) - clôture des comptes 19 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 20 - Questions orales posées par les divers groupes 21 - Informations diverses

Date de la convocation : 4 avril 2018	Date d'affichage : 5 avril 2018
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 20
en exercice : 33	Votants : 29

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme CALVO Marie-Louise, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : vous avez remarqué que nous ne voterons pas le procès-verbal de la séance du 29 mars dernier ce soir. Ladite séance s'étant tenue récemment, les services administratifs n'ont pas eu matériellement le temps de le rédiger.

De plus, à propos de cette séance du 29 mars dernier, je voudrais vous faire part du courrier que j'ai reçu de Mme le Sous-Préfet. Je lui ai écrit suite aux questions soulevées au sujet de la différence entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget communal. Je vous lis donc sa lettre :

"Par lettre ci-dessus référencée, vous appelez mon attention sur les difficultés rencontrées lors du vote de votre Budget Primitif 2018 et de votre Compte Administratif 2017.

Il apparaît que le différentiel entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion résulte du défaut d'enregistrement, par la Trésorerie de Saint-Lys, d'écritures liées à la dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys.

La trésorière de Saint-Lys m'a précisé que cette erreur serait corrigée avec la Direction Régionale des Finances Publiques dans le courant de l'année 2018.

En conséquence, je vous confirme que le Compte Administratif de la commune pouvait être valablement adopté en faisant état dans la délibération du différentiel, en cours de règlement, entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Par ailleurs, les écritures concernées ayant bien été intégrées dans le Compte Administratif, le budget pouvait également être voté."

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : du coup, ce sera bien intégré dans la délibération ? C'est ce qui est demandé.

Mme le Maire : oui, c'est bien ce que Mme le Sous-Préfet demande, il sera vérifié que cela ait été fait. Cela clos, me semble-t-il, le débat M. Pilet.

M. Pilet : sur ce point-là, oui.

Mme le Maire : nous sommes d'accord.

M. Pilet : nous verrons la suite parce qu'il faut que ce soit rectifié.

La Directrice Générale des Services : cela a été bien été mentionné dans la délibération.

M. Pilet : merci.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. CCAS : nous voudrions savoir combien de Conseils d'Administration se déroulent par an, et si les comptes-rendus de ceux-ci sont disponibles pour les Elus et la population, et de quelle manière ?
2. TGV : plusieurs Elus de la région, dont des Maires de communes voisines, ont signé un texte pour l'arrivée du TGV à Toulouse. Est-ce un choix délibéré de la commune de ne pas s'associer à cette démarche ?

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Entretien parking Cantelauze côté Centre Activité Jeunesse : cet espace est utilisé par les parents d'élèves ainsi que le personnel du CAJ, de même que divers usagers. L'état général est dégradé avec des ornières au niveau de l'accès. Est-il envisageable d'améliorer cet espace par l'apport de quelques camions de gravier ou ce dernier est-il ciblé à court terme pour un projet futur de construction ?
2. Point de situation concernant les radars pédagogiques, installés, qui n'ont jamais réellement fonctionné, et démontés depuis, et justifications quant au choix de son emplacement initial pour celui de la route de Fontenilles.

**1 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - PISTE CYCLABLE DU RIOUVOUET
(délibération n° 2018-064)**

Mme le Maire : ce dossier a été présenté en commission des finances lundi dernier. Vous vous souvenez que le budget 2018 prévoit la réalisation de la piste cyclable du Riouvouet. Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'État, sachant que le montant des travaux s'élève à 79 226,88 € TTC. Comme je l'ai précisé en commission des finances, le devis établi porte sur l'intégralité de la longueur du Riouvouet, entre le chemin Marial et la route de Fontenilles. Ce devis portait sur un revêtement de castine. Cependant, a posteriori, nous avons convenu que ce ne serait pas une bonne idée car en cas de débordement du Riouvouet, toute la structure risquerait d'être emportée par l'eau.

Nous réaliserons ces travaux par tronçons, avec un revêtement de qualité, probablement de l'enrobé. Nous restons sur ce devis-là et nous étudierons cette année comment réaliser ces travaux, de façon correcte, que nous soyons certains que la structure perdure. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de la piste cyclable du Riouvouet, et de solliciter une subvention auprès de l'État.

VOIE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : nous n'avons pas approuvé le procès-verbal de la dernière séance.

Mme le Maire : non, l'explication en a été apportée en début de séance.

2 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE - TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN LOCAL EN RELAIS D'ENTREPRISES (TIERS LIEUX) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG (délibération n° 2018-065)

Mme le Maire : le projet de travaux de réhabilitation d'un local en relais d'entreprises (tiers lieux), dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, avait été présenté lors de la séance du 18 décembre 2017.

Le plan de financement modifié était annexé à la convocation.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional. Le taux espéré est de 30 %.

Un fonds de concours a également été sollicité auprès du Muretain Agglo, mais nous avons reçu une réponse négative. Cependant, nous allons le solliciter à nouveau, car nous englobons ce projet dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Je vous rappelle que nous avons déposé un dossier de pré-candidature dans le cadre du programme centre-bourg de la Région Occitanie, et ce projet de tiers lieux s'inscrit dans ce projet. Il avait été validé par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) par rapport à la nécessité de dynamiser le Centre Commercial Saint-Nicolas avec les commerces du Château d'Eau.

Le taux de subvention espéré est de 30 % ; le montant de ces travaux s'élève à 268 355,40 € HT.

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : pour l'instant, nous avons défini tout ce qui était lié à la copropriété : l'escalier a été validé par le bureau de contrôle, il convient d'étudier les endroits où placer les pompes à chaleur à l'extérieur afin de pouvoir le présenter en copropriété. Ensuite, il faudra lancer le marché, ce qui était prévu cette semaine. Ce sera ensuite envoyé à la copropriété afin que le Conseil Syndical puisse valider.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur ce projet ou sur son financement ?

M. Pilet : sur le devis, était bien maintenue, même s'il y avait les contraintes techniques, une enveloppe pour l'accessibilité ? C'était resté dans le projet, dans la demande de subvention.

Mme le Maire : pour l'accessibilité, vous pensez ascenseur ?

M. Pilet : oui.

Mme le Maire : non, il a été enlevé.

M. Pilet : parce qu'à un moment donné, dans le projet nous l'avions laissé tout en nous disant que l'architecte rechercherait des solutions.

M. Louzon : non, cela a été rejeté par la copropriété parce que cela faisait un visuel trop compact dans l'ensemble. Le projet est un escalier aérien, comme nous l'avons proposé, adapté pour les personnes à mobilité réduite. Cela reste donc en l'état.

Mme le Maire : ce qui a été demandé, c'est une dérogation par rapport à cette problématique d'accessibilité, en faisant valoir que d'ores et déjà, sur le secteur, existaient des tiers-lieux accessibles pour les personnes à mobilité réduite. La demande de dérogation a été faite par le cabinet d'architectes et a été accordée.

M. Pilet : juste pour insister sur ce que vous avez dit, nous en avons parlé à la commission des finances, par contre, n'apparaissent pas sur le compte-rendu les remarques soulevées sur le Muretain Agglo, ce serait bien que cela apparaisse, dire que c'est une compétence du Muretain agglo et qu'il devrait participer.

Mme le Maire : nous allons les relancer dans le cadre du centre-bourg. Pour la notion de compétence du Muretain Agglo, je vous ai répondu, ils estiment que cela ne rentre pas dans le cadre du développement économique dans le sens où ce dernier concerne les zones d'activité. Donc pour l'instant, la surface n'a pas été définie, mais nous ne sommes pas sur des activités ponctuelles comme celle-là. Mais nous allons les solliciter à nouveau dans le cadre du programme centre-bourg.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie pour aider la commune à financer les travaux de réhabilitation d'un local en relais d'entreprises (tiers lieux), dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU TRÉPADÉ (délibérations n° 2018-066 à 2018-068)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : en 2017, des travaux de changement des menuiseries ont été effectués à l'école maternelle du Trépadé. En continuité, cette année, il est prévu le changement du système de chauffage, la rénovation de la toiture et le changement des menuiseries du patio, à l'intérieur du hall. Le nouveau chauffage nous permettra de faire des économies d'énergie. En effet, l'étude réalisée par la COGEMIP faisait apparaître un montant annuel d'économie de 13 295 €. Ensuite, nous avons fait appel à un bureau d'études pour étudier les propositions chiffrées et argumentées du programme d'économie d'énergie pour effectuer un choix notamment sur les différents types de chauffage possibles. Ils ont établi un gain énergétique potentiel de 12 000 € avec un système de chauffage avec chaudière à condensation.

*Arrivée de M. SÉVERAC Arnaud à 19 h 15
à qui Mme MALET Laëtitia a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 21	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Aussi, il est proposé de continuer la rénovation de cette école par la réalisation des travaux suivants :

- rénovation énergétique : changement du système de chauffage :
pour un montant approximatif de : 134 852,03 € HT
- rénovation de la toiture : pour un montant approximatif de : 102 192,51 € HT
- changement des menuiseries du patio : pour un montant approximatif de : 7 030,43 € HT
 - soit un montant total de travaux estimé à : 244 074,97 € HT

Il est proposé de demander une subvention auprès :

- du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du contrat de territoire pluriannuel, le taux de subvention espéré est de 30 %
- du Conseil Régional Occitanie pour la partie rénovation énergétique (système chauffage et menuiserie), le taux de subvention espéré est de 30 %
- du Muretain Agglo, pour les locaux de restauration et ceux utilisés par l'accueil de loisirs, le taux de subvention espéré est de 50 % sur le reste à charge

Le plan prévisionnel de financement était annexé à la convocation.

Le Conseil Départemental demande l'engagement de commencer les travaux en 2018.

Deux votes sont proposés : une délibération est prévue pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Muretain Agglo, et une autre pour le Conseil Régional étant donné que la base des travaux est différente.

Mme le Maire : le Conseil Régional est uniquement intéressé par tout ce qui concerne les économies d'énergie. Avez-vous des questions sur ce projet ?

M. Pilet : sur la demande de subvention, aucun problème bien sûr. C'est juste attirer l'attention sur un point : sur la rénovation de la toiture, il me semble, si j'ai de bonnes informations, qu'il y a des plaques en béton et des tuiles posées dessus, et donc de faire attention sur les diagnostics amiantes par rapport à cette partie là.

Mme le Maire : nous vous remercions M. Pilet, mais je pense quand même que nous nous adressons à des personnes compétentes qui doivent se préoccuper de ce sujet-là.

M. Pilet : je dis ça par rapport au montant qui est proposé ; s'il y a des problèmes par rapport au diagnostic sur l'amiante, ce sera peut-être un peu court. Mais nous en reparlerons. J'espère qu'il n'y aura pas de problème.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le coût de l'opération, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et du Muretain Agglo, et de s'engager à débiter les travaux dans l'année de programmation, soit 2018.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie pour les travaux de rénovation énergétique et le changement des menuiseries du patio.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2019

Mme le Maire : comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2019, conformément au Code de Procédure Pénale. Le nombre de Jurés est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, à raison d'un Juré pour 1 300 habitants, soit neuf pour Fonsorbes ; le tirage au sort doit porter sur le triple de personnes. Cette démarche ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des Jurés, la liste définitive sera établie par une commission qui se réunira au siège de la Cour d'Assises.

En fait, il n'y a pas d'obligation à ce que ce soit fait en Conseil Municipal, mais il y a tout de même obligation que ce soit fait en public, éventuellement en présence de représentants du Ministère de la Justice. Pour nous simplifier la tâche, et pour ne pas avoir à solliciter ces personnes-là, et sachant que cela va relativement vite, nous le faisons de façon publique en Conseil Municipal.

Il est donc procédé électroniquement à ce tirage au sort ; 27 personnes sont désignées pour la liste préparatoire 2019 des Jurés d'Assises.

5 - ACCORD-CADRE - FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (délibération n° 2018-069)

Mme le Maire : un accord-cadre avec maximum a été établi pour la fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle, pour une durée initiale d'un an, pouvant être reconduite trois fois. Chaque accord cadre sera attribué à un seul opérateur.

Aussi, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

N° de LOT	DÉSIGNATION	MONTANTS € HT ANNUEL	Société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse
1	Habillement Police Municipale	2 495,00 €	SENTINEL
2	Vêtements de travail Services Techniques et Service Entretien	9 866,50 €	PROTECT'HOMS
3	Equipements de protection individuelle	1 403,08 €	PROTECT'HOMS
TOTAL		13 764,58 €	

Les tableaux d'examen des offres étaient annexés à la convocation.

Avez-vous des questions, des remarques ?

M. Pilet : où en est la mutualisation d'achats avec le Muretain Agglo et d'autres communes ? Nous en avons déjà parlé sur plusieurs conseils, voir comment nous pouvions optimiser les choses.

Mme le Maire : en l'occurrence, sur ces marchés, je ne crois qu'il y ait de mutualisation prévue.

La Directrice Générale des Services : non. Une réunion a eu lieu dans le cadre de la mutualisation et de groupement d'achats ; nous avons une liste de groupement en cours.

M. Pilet : donc, ça avance. Après, sur le principe, pas de problème.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un accord-cadre avec les prestataires ci-dessus désignés pour chaque lot portant sur la fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - CONVENTION PERMANENTE DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCAS/MAIRIE (délibération n° 2018-070)

Mme le Maire : il est prévu de faire plusieurs marchés en groupement de commandes Mairie/CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Aussi, il est proposé de signer une convention permanente de groupement de commandes CCAS/Mairie pour l'ensemble des marchés publics qui pourraient concerner simultanément les deux entités. Ce groupement de commandes aurait pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer plusieurs consultations.

Cette convention serait conclue pour une durée de deux ans, sachant qu'elle a été votée par le Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenu la semaine dernière. Pour exemple, ce groupement pourrait concerner la téléphonie.

Le projet de convention était annexé à la convocation.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : sur le texte de la convention annexée à la convocation, il est mentionné la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Normalement, je suis suppléant dans cette commission, mais je n'apparais pas sur cette liste.

Mme le Maire : nous allons le vérifier. Le titulaire est M. Lalanne, et vous êtes donc le suppléant ?

M. Gaubert : oui, et les suppléants apparaissent.

Mme le Maire : d'accord. Nous allons le vérifier et corriger, il n'y a pas de problème.

M. Pilet : justement, une question sur l'annexe jointe à la convocation, sur le point E "membres du groupement" : il est fait état seulement du CCAS. Ne devrait-il pas y avoir aussi la Mairie ? Le groupement concerne les deux entités.

La Directrice Générale des Services : non, c'est la rédaction normale. Effectivement, nous l'avons relu ; mais étant donné que l'organisateur est la Mairie, il ne reste que le CCAS dans le groupement.

M. Pilet : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention permanente de groupement de commandes CCAS/Mairie.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DANS LES BATIMENTS - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (délibération n° 2018-071)

M. Marin, Premier Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : l'Agenda d'Accessibilité Programmé a été validé en 2017 par la Préfecture. Par ce document, la commune s'est engagée sur un calendrier pluriannuel de travaux de 2017 à 2021.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- établissements scolaires et périscolaires
 - ALAE élémentaire du Trépadé : accès au bâtiment fait en régie, mise en place d'un visiophone
 - groupe scolaire de Cantelauze : changement des menuiseries et modification des ressauts
 - groupe scolaire de la Béouzo : mise en place d'un visiophone
- bâtiments culturels
 - médiathèque : pose d'une rampe d'escalier du côté manquant, c'est à dire du côté de la cage d'ascenseur, et mise aux normes de l'ascenseur
 - ludothèque : changement de la banque d'accueil
- mairie : modification de la rampe d'accès et changement du tapis d'entrée
- local associatif du Banayre : réalisation d'une rampe d'accès
- city stade des Boulbènes : réalisation d'un accès par le parking pour éviter les ressauts
- salle du Trépadé : dans le cadre du marché global de réhabilitation ; tout avait été fait, et cela avait d'ailleurs été l'une des raisons de la remise en état de la salle du Trépadé

Les travaux prévus en 2018 et 2019 concernent les bâtiments suivants :

- les établissements scolaires et périscolaires : écoles, centre de loisirs, ALAE et centres d'animation jeunesse : pour un montant de 21 439 € HT
- les bâtiments culturels : médiathèque, maison de la culture, centre culturel et salle du Trépapé : pour 26 623 € HT
- les bâtiments hébergeant des services : centre social, médiathèque et mairie : pour 25 347 € HT
- le gymnase de Cantelauze : pour 3 566 € HT
- les locaux associatifs et location : local de la Croix-Rouge, local du Banayre, DOJO, salles de Bidot : pour 14 628 € HT
 - soit un total de 91 605,15 € HT

Dans la note de synthèse, il est indiqué un montant estimatif de 70 000 € HT et le tableau récapitulatif était joint en annexe. Finalement, de nouveaux devis sont arrivés, et la demande de subvention portera sur 2018 et 2019. Donc, le nouveau montant prévu pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire pluriannuel est de 91 605 €. Le taux de subvention espéré est de 30 %. Une demande d'aide sera également formulée ultérieurement auprès du Conseil Régional Occitanie afin de compléter le dossier avec des devis complémentaires. Le taux de subvention espéré de la Région est également de 30 %.

Le plan prévisionnel de financement était annexé à la convocation.

Sur un total de dépenses de 91 605 €, les recettes espérées sont de 73 283 € ; le montant de l'emprunt et de l'autofinancement est de 18 322,15 €

Sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, il convient de s'engager à commencer les travaux en 2018.

Le dossier a été présenté en commission des finances le 9 avril 2018.

Mme le Maire : sachant qu'en commission des finances, nous n'avions par reçu l'intégralité des devis ; nous étions donc partis sur la base de 70 000 €. Ayant reçu depuis l'intégralité des devis, cette somme est donc portée à 91 605 €. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le coût de l'opération, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de s'engager à débiter les travaux dans l'année de programmation, soit 2018.

VOITE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BL 347 - LIEU-DIT CACHAC (délibération n° 2018-072)

M. Marin : ce dossier a déjà été étudié aux cours de plusieurs commissions et Conseils Municipaux.

M. Fontanel Sergio a sollicité la Mairie, souhaitant acquérir une partie de la parcelle cadastrée BL n° 347 sise lieu-dit Cachac, pour une superficie approximative de 215 m², afin d'agrandir sa propriété.

Ce projet de cession avait été prévu initialement à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 septembre 2017. Il avait été reporté en raison des propositions émises par la commission des finances du 4 septembre, c'est-à-dire de prévoir un prix de cession supérieur à l'avis du Domaine. Il était également à l'ordre du jour de la séance du 18 décembre, mais il a été reporté puisque nous n'avions pas la réponse de **M. Fontanel** sur les nouvelles conditions.

Le service du Domaine a évalué la vente au prix de 11 500 € HT, soit 71,43 € le m² ; celle-ci n'est pas assujettie à la TV. Toutefois, le prix proposé à **M. Fontanel** est de 105 € le m², qui correspond au prix de vente de la majorité des lots du lotissement les Vignes de Cachac, soit un montant total de 22 575 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le plan était annexé à la convocation. Le dossier a été examiné par la commission des finances du 5 octobre 2017.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Lorrain : avec ces 215 m², suivant leur position sur son terrain, peut-il les morceler pour vendre un terrain ?

M. Marin : à l'heure actuelle, il faudrait qu'il démolisse sa piscine pour morceler cette partie de terrain.

M. Lorrain : d'accord, c'était juste une question.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée BL n° 347, située lieu dit Cachac au prix de 22 575 € HT, soit 105,00 € HT le m².

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - RÉTROCESSION DU GIRATOIRE DES PORTES DU GERS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (délibération n° 2018-073)

M. Marin : il est proposé de procéder à la rétrocession du giratoire des Portes du Gers au Conseil Départemental. En effet, une convention initiale avait été signée avec le Département, qui prévoyait la cession du giratoire lorsque les travaux seraient terminés. Le géomètre a procédé au découpage.

Il s'agit des parcelles suivantes, sises route de Tarbes :

- parcelle cadastrée BE n° 177, d'une superficie de 1 169 m²
- parcelle cadastrée BD n° 137, d'une superficie de 1 070 m²
 - soit une superficie totale de 2 239 m².

Ces parcelles seraient rétrocédées pour l'euro symbolique. Le plan était annexé à la convocation.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rétrocéder au Conseil Départemental de la Haute-Garonne les parcelles cadastrées BE 177 et BD 137 pour l'euro symbolique.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE AH 93 SISE IMPASSE FONTROUGE (délibération n° 2018-074)

M. Marin : c'est une parcelle qui constitue la partie centrale du chemin de Fontrouge, sur son départ à partir du chemin des Carrelasses. Ce projet de transfert d'office fait suite à la délibération du 20 novembre 2008 relative au projet de classement de diverses parcelles privées dans le domaine communal, et de ce fait, à l'ouverture d'une enquête publique.

Une délibération de transfert d'office dans le domaine public de ces parcelles avait été adoptée le 26 février 2009. Parmi ces parcelles, était recensée la parcelle cadastrée AH n° 93 d'une superficie totale de 21 m², située impasse Fontrouge.

Cependant, la délibération du 20 novembre 2008 ne suffit pas à acter le transfert car elle ne comportait pas les mentions obligatoires pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert de la parcelle cadastrée AH n° 93.

Le plan et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au transfert d'office dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH 93 sise impasse Fontrouge.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTRÉES BO 281 ET BO 282 SISES CHEMIN CANTO-LAOUZETTO (délibération n° 2018-075)

Mme le Maire : c'est le même cas que pour le point précédent, pour les parcelles cadastrées BO 281 et BO 282 sises chemin Canto-Laouzetto. Le plan et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au transfert d'office dans le domaine public des parcelles cadastrées BO 281 et BO 282 sises chemin Canto-Laouzetto.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - SMTC-TISSÉO - POINT SUR LES PROJETS

Mme le Maire : après avoir rencontré M. Lattes, Président du SMTC-TISSÉO, auprès de qui j'avais fait valoir nos particularités Fonsorbaïses, qu'il ne connaissait manifestement pas bien, M. Baë et moi-même avons récemment rencontré, sur ses conseils, le Directeur Réseaux du SMTC-TISSÉO.

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "services techniques-transports" : je vais vous apporter quelques éléments liés aux transports suite à l'entretien du 30 mars que nous avons eu avec Denis Barrère, qui est notre représentant transports au niveau du Muretain Agglo, et les représentants de Tisséo Collectivités, anciennement SMTC. J'évoquerai aussi certains points issus de la commission territoriale du 5 février dernier.

Il nous a tout d'abord été rappelé que le réseau est encore nouveau dans son fonctionnement actuel et qu'il est susceptible d'ajustements. Nous avons également été informés de la mise en place de trois rendez-vous par an au niveau de la commission territoriale pour suivre l'évolution des différents projets et études en cours.

Concernant les lignes de Fonsorbes : la ligne 116 a affiché l'an dernier une augmentation de la fréquentation de 29 %, ce qui représente 430 validations par jour ; la ligne 315 est en cours d'analyse, mais présente des débuts encourageants.

Nous avons ensuite abordé les différentes études en cours qui nous impactent plus ou moins directement :

- la ceinture Sud qui comprend le téléphérique urbain entre Ranguéil et Oncopole avec une possible extension vers Basso et un lien jusqu'à Colomiers qui reste encore à définir.
- une ligne express entre Muret et Toulouse, pour laquelle la définition de l'itinéraire et de l'offre est en cours
- une nouvelle ligne Linéo 11 entre Basso Cambo et Frouzins avec une probable restructuration des réseaux associés, et donc, en ce qui nous concerne, une possible évolution de la ligne 315
- l'ajout de rotation en heures creuses pour la ligne 315, même si sur ce point il a été convenu qu'il fallait quelques mois de recul pour mesurer la fréquentation et le fonctionnement de la ligne et évaluer son potentiel
- une ligne express entre Saint-Lys et Colomiers qui sera une probable évolution de la ligne 116, pour laquelle les représentants de Tisséo nous ont dit en faire une priorité pour notre secteur. Nous avons à ce sujet très lourdement insisté sur le fait que cette possible évolution devra nous permettre de rejoindre à la fois la ligne Linéo 3 Plaisance et la 3^{ème} ligne de métro à Colomiers, ce qui représente quand même une petite difficulté
- validation d'un nouvel arrêt pour la ligne 315 au niveau des Boulbènes.

Mme le Maire : nous avons donc bien argumenté sur la densité de population concernée, il n'y a pas que les Fonsorbaïses, les Saint-Lysiens sont également concernés. Il me semble que c'est un message qui est passé, nous avons insisté sur les difficultés de circulation sur notre secteur, je pense qu'ils en sont conscients. Nous allons suivre ce dossier de près au travers des travaux des commissions territoriales.

M. Pilet : juste une précision : que sous-entendent-ils par "lignes express" ?

M. Baë : ces lignes ont très peu d'arrêts.

Mme le Maire : et du site propre, autant que faire se peut. Ils envisagent, comme implantation, l'ancienne ligne de chemin de fer qui traverse notamment la zone En Jacca à Colomiers.

M. Pilet : quelle est l'échéance pour celle qui me paraît la plus intéressante, Saint-Lys/Colomiers ?

M. Baë : lors de la réunion, ils sont restés très flous sur l'échéance. Ils le feront avant la 3^{ème} ligne de métro, c'est certain, dès que la ligne utilisant la voie de chemin de fer sera praticable, ce qui n'est pas encore le cas. Pour l'instant, cela reste en l'état d'études.

Mme le Maire : ils ont bien dit que les études sur cette ligne-là faisaient partie de leurs priorités. Quant à la réalisation du projet, c'est autre chose.

13 - CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DU TOUCH AVAL

M. Marin : vous n'êtes pas sans savoir que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) avait été annulé pour un défaut administratif. Les services de la Préfecture ont donc mis en place la correction de ce défaut et en ont profité pour redéfinir les zones de façon beaucoup plus précise grâce à l'amélioration de la technique, les GPS. Il y a beaucoup plus de précisions dans la définition des zones du PPRI.

La première phase de concertation publique du PPRI du Touch aval, portant sur la "cartographie d'aléas", est en cours. Cette phase de concertation, qui a débuté le 1^{er} mars 2018 et se terminera le 1^{er} mai 2018, doit permettre au public de s'exprimer et d'adresser ses éventuelles remarques sur la prise en compte de l'aléa inondation. La cartographie d'aléas était annexée à la convocation.

Le dossier est consultable en Mairie, service de l'urbanisme, ou sur le site Internet des services de l'État, rubriques "PPRN en cours d'élaboration/de révision".

Je tiens à signaler qu'à l'heure actuelle, depuis la mise en place du dossier au service urbanisme, il n'y a pas une seule remarque mentionnée sur le registre.

Mme le Maire : alors que nous avons communiqué l'information concernant la mise à disposition du dossier auprès du public.

14 - CONVENTION DE REVERSEMENT DE PARTICIPATION AU SIECT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE PRÉVUS DANS LE PROJET URBAIN PARTENARIAL - PROJET IMMOBILIER MARYSE BASTIÉ (délibération n° 2018-076)

M. Marin : une délibération avait été adoptée le 2 février 2017 pour conclure une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société SAS Compagnie Immobilière Jacques Julien concernant le projet immobilier sis impasse Maryse Bastié. De plus, une nouvelle délibération avait été adoptée le 4 mai 2017 pour valider l'avenant n° 1 à la convention. En effet, suite à l'accord du permis de construire du 10 mars 2017, la SAS Compagnie Immobilière Jacques Julien, représentée par M. Jacques Julien, a autorisé la SCCV Harmonia, représentée par M. Hervé Chandernagor, à demander le transfert du dit permis à son profit, en date du 16 mars 2017.

Les équipements publics à financer concernent notamment le renforcement du réseau d'eau potable. Le SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) étant compétent pour ce domaine d'activité, il convient de signer une "convention de reversement de participation pour des travaux de réseau d'eau potable" avec le SIECT.

Le coût total des travaux a été estimé à 45 150 € HT. Le montant de la participation totale à la charge de la société est de 24 832,50 € HT. Le SIECT assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le projet de convention était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 9 avril 2018.

M. Pilet : le PUP, au départ, était bien sur un budget de 192 000 € ? Donc cela fait partie de cette somme ?

M. Marin : oui, c'est la partie "renforcement du réseau d'eau" incluse dans le PUP.

Mme le Maire : il y a également l'aménagement de la voirie.

M. Pilet : oui, il y avait trois points dans le PUP.

M. Marin : nous verrons, dans le point suivant, la pose du poteau d'incendie, nécessaire dans ce quartier.

M. Pilet : lorsque cela avait été proposé au Conseil Municipal, nous nous étions abstenus car nous demandons que ce genre de projets soient établis en pourcentages de façon à ce que, si les coûts varient, cela ne retombe pas sur la commune. Aussi, nous nous abstiendrons pour être logiques.

M. Gaubert : juste une remarque de forme. Sur le document que vous nous avez envoyé, à la fin du 1^{er} paragraphe, il est écrit "... M. Hervé Chandernagor, à demander ..." ; il conviendrait d'écrire "..., a demandé". Aussi, lors de la rédaction du procès-verbal, il faudra penser à le modifier.

Mme le Maire : il n'y a pas de souci, nous essayerons d'y faire attention. Cela dit, il y a tellement peu de fautes d'orthographe que celle-ci est tout à fait exceptionnelle.

Mme Voisin, du groupe Majoritaire : non. Il convient bien d'écrire "... M. Hervé Chandernagor, à demander ...", puisque le début est "... la SAS Compagnie Immobilière Jacques Julien, représentée par M. Jacques Julien, a autorisé la SCCV Harmonia, représentée par M. Hervé Chandernagor, à demander le transfert du dit permis à son profit ...".

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une "convention de reversement de participation pour travaux de réseau d'eau potable" avec le SIECT.

VOIE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	2 (Mme Rangoly –par procuration- et M. Pilet)

15 - CONVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE - PROJET IMMOBILIER MARYSE BASTIÉ (délibération n° 2018-077)

M. Marin : il s'agit d'installer un poteau d'incendie. Il est donc proposé de signer une convention pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) concernant le projet immobilier Maryse Bastié. Le montant des travaux s'élève à 20 302,04 €.

La convention proposée entre la Mairie et le SIECT fixe les modalités d'exécution et de financement des travaux ; elle était annexée à la convocation.

M. Pilet : y aura-t-il une participation du promoteur ?

M. Marin : dans le document qui vous a été transmis, ce n'est pas mentionné, donc c'est non. Le poteau d'incendie reste à la charge de la commune. Nous devons le faire.

Mme le Maire : le renforcement ne concerne pas uniquement les constructions à venir. Il concerne tout le quartier.

M. Marin : le service d'incendie de Muret nous avait demandé de positionner un poteau d'incendie dans ce quartier. Nous profitons de cette opération de renforcement de réseau d'eau pour mettre en place le poteau d'incendie.

M. Pilet : je vais poser la question autrement : s'il n'y avait pas eu les constructions de ces nouveaux logements, y aurait-il eu besoin de renforcer ?

Mme le Maire : oui.

M. Marin : je viens de vous dire que le service d'incendie de Muret nous avait demandé de positionner un poteau d'incendie dans ce quartier. Nous profitons de cette opération immobilière et du renforcement de réseau d'eau pour mettre en place le poteau d'incendie.

M. Pilet : ça, je l'avais compris, ce n'était pas ma question.

Mme le Maire : nous aurions dû le faire parce que cela nous a été demandé. Il n'y aurait pas eu les nouvelles constructions sur ce secteur-là, nous aurions dû le faire parce que par rapport à la densité de logements dans le secteur, la défense incendie n'était pas correctement assurée. Il me semble qu'une demande similaire nous a été faite pour un autre secteur de la commune. Il faudra le regarder.

M. Marin : oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une "convention pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie" avec le SIECT.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE HAUTE-GARONNE (SDEHG) (délibération n° 2018-078)

M. Marin : il s'agit de l'alimentation électrique du puits des Jardins Partagés, seconde partie.

Il est proposé d'approuver les travaux du SDEHG pour les Jardins Partagés, portant sur l'opération suivante :

- branchement souterrain et alimentation d'une pompe pour les Jardins Partagés chemin des Carrelasses : le montant total des travaux s'élèverait à 5 119 €, la part restant à la charge de la commune serait de 1 290 €.

Le dossier était annexé à la convocation. Il a été examiné par la commission des finances du 9 avril 2018.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG ci-dessus définis.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - SMEA-RÉSEAU 31 - INFORMATIONS CONCERNANT LA STATION D'ÉPURATION INTECOMMUNALE DÉFI AUSSONNELLE

M. Marin : au cours de la dernière réunion de la Commission Territoriale 6 du SMEA-RÉSEAU 31 du 4 avril 2018, qui s'est déroulée dans cette salle, un point a été refait sur l'avancement des travaux concernant le réseau de liaisons à la station d'épuration intercommunale Défi Aussonnelle. Il apparaît de nouveau que l'étude de l'implantation du réseau sur le territoire de la commune de la Salvetat a fait l'objet de quelques oublis. Donc, le réseau devant traverser une parcelle qui était classée "bois classé", mais il faut noter qu'il n'y avait pas un seul arbre sur cette parcelle, il a donc fallu que, toutes affaires cessantes, la Mairie de la Salvetat procède au déclassement de cette parcelle. Aussi, une modification du PLU est en ce moment menée, et qui arrive à son terme. Le tracé pourra alors continuer.

Il se pose un 2^{ème} gros problème, c'est-à-dire que la personne chargée d'instruire le dossier à la Préfecture n'est pas toujours disponible, pour diverses raisons. Le dossier du réseau de liaisons d'assainissement prend énormément de retard.

Mme le Maire : c'est lié au fait que n'a pas été signée la Servitude d'Utilité Publique. Nous attendons donc le bon vouloir de la Préfecture par rapport à cette Servitude d'Utilité Publique. Ce qui est incompréhensible,

dans le sens où la police de l'eau, les services de la Préfecture, etc, nous ont bien expliqué, nous l'avons bien entendu à l'occasion de toutes les réunions, que l'Aussonnelle faisait partie des cours d'eau les plus pollués d'Europe, que nous étions sous la menace de pénalités financières de la part de l'Europe justement, et c'est la Préfecture qui ralentit le processus pour signer la Servitude d'Utilité Publique.

M. Marin : demain après-midi, je dois rencontrer le Président de RESEAU 31, accompagné de Mme le Maire de Fonsorbes et de Mme le Maire de Fontenilles ; je lui demanderai de solliciter un entretien avec M. le Préfet pour lui exposer le problème et débloquent la situation. Il est à souligner que tout retard dans la réalisation des travaux de liaisons du réseau impactera énormément le délai final de mise en œuvre puisque les travaux ne doivent être réalisés sur la partie Cantelauze que lors de la période de vacances scolaires afin de ne pas gêner le fonctionnement des écoles et du collège. Il est donc absolument nécessaire que la situation se développe très rapidement afin que les travaux commencent cet été.

Mme le Maire : au-delà de la nécessité de réaliser les travaux sur le secteur de Cantelauze, du collège et des écoles, il y a une autre problématique sur le tracé. Effectivement, compte-tenu des contraintes imposées en terme environnemental, c'est une obligation de réaliser les travaux entre septembre et décembre pour respecter le cycle d'une certaine fleur ou d'un certain animal. Cela veut dire que si les travaux ne peuvent pas commencer cet été, ils seront reportés d'un an. Il faut donc absolument faire pression auprès des services de l'État pour que cette Servitude d'Utilité Publique soit signée le plus rapidement possible.

M. Pilet : c'est le Préfet qui signe ?

Mme le Maire : oui. C'est incompréhensible.

M. Pilet : ça fait "gag", lorsque vous l'expliquez.

Mme le Maire : oui, c'est ce paradoxe : la Préfecture insiste sur le fait qu'il faut avancer, que la commune doit se brancher sur la station, et par ailleurs il y a un service qui traîne. Nous allons donc essayer, avec Mme Vitrice et M. Vincini, de rencontrer le Préfet pour lui dire que le dossier doit être débloquent le plus rapidement possible, surtout compte-tenu des contraintes de calendrier, sinon nous perdons encore un an.

M. Pilet : à la commission de territoire, il n'y a pas de représentants de l'État qui participent ?

Mme le Maire : non, mais ce n'est pas faute de la part, du moins c'est ce qu'ils nous disent et je les crois volontiers, des services du SMEA d'avoir relancé à de nombreuses reprises les services concernés de la Préfecture. Mais manifestement, cela n'avance pas. Nous allons nous en occuper.

M. Pilet : si c'est "juste" une signature d'un service de la Préfecture, il faudrait qu'une rencontre puisse se débloquent assez facilement. Car si c'est décalé d'un an, cela veut dire 2019.

Mme le Maire : oui c'est ça. Nous sommes d'accord.

Nous avons évoqué également la réalimentation de l'Aussonnelle. Seront fort probablement utilisées les réserves d'eau situées à Sainte-Foy de Pérolières et qui appartiennent au syndicat d'irrigation. Des travaux seront donc à réaliser pour avoir un débit suffisant sur l'Aussonnelle. Nous en reparlerons, nous vous donnerons les informations dès que nous les aurons, et dès que les services de la Préfecture auront répondu à nos sollicitations.

18 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGÉES (SITPA) - CLOTURE DES COMPTES (délibération n° 2018-079)

Mme le Maire : je vous rappelle que nous avons pris une délibération dans ce sens-là. Les comptes du SITPA doivent donc être clôturés dans les meilleurs délais afin que sa dissolution soit prononcée.

Sortie de M. LALANNE Philippe

Aussi, à la demande du Conseil Départemental, il est proposé d'adopter une délibération entérinant le principe de la convention signée avec le SITPA sur le reversement du solde de trésorerie au Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Au 19 septembre 2017, ce solde était de 76 615,94 €.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reverser intégralement au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94 €.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Lalanne)

Retour de M. LALANNE Philippe

19 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.

20 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. CCAS : nous voudrions savoir combien de Conseils d'Administration se déroulent par an, et si les comptes-rendus de ceux-ci sont disponibles pour les Elus et la population, et de quelle manière ?

Mme le Maire : le nombre de séances du Conseil d'Administration, conformément à l'article 2-chapitre I du règlement du CCAS : "*Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de la Présidente, à l'initiative de celle-ci ou à la demande de la majorité des membres du Conseil ...*". Donc, pour ces dernières années :

- 2014 : il y a eu 6 réunions du Conseil d'Administration, 5 sous notre mandat et 1 sous le mandat précédent
- 2015 : 8 réunions
- 2016 : 8 réunions
- 2017 : 7 réunions

Les procès-verbaux : concernant le CCAS, il n'est pas procédé à la rédaction de comptes-rendus, mais de procès-verbaux. Conformément à l'article 19-chapitre VI du règlement intérieur du CCAS, "*les débats sont résumés dans un procès-verbal mentionnant les délibérations dans l'ordre des affaires inscrites à l'ordre du jour.*"

En application des dispositions de la loi relative au droit d'accès aux documents administratifs, toute personne physique ou morale a le droit de demander la communication ou de prendre connaissance, éventuellement sans déplacement et par copie totale ou partielle, des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration et de ses délibérations, dans les limites fixées par la loi et la jurisprudence de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et des juridictions administratives, à l'exclusion des actes dont les données ont un caractère confidentiel ().*

(* Certains points inscrits à l'ordre du jour sont débattus à huis-clos du fait de leur confidentialité, et n'apparaissent donc pas lors de la diffusion des procès-verbaux. Notamment pour les aides validées par la Commission Permanente.

La personne désireuse de recourir à la possibilité d'accès aux documents administratifs peut obtenir sur demande écrite, à ses frais, auprès de la Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, ou bien des services extérieurs de l'Etat. Chacun peut publier ces documents sous sa responsabilité."

Les dits procès-verbaux ne font cependant pas l'objet d'affichage public.

Je voudrais juste vous rappeler, M. Pilet, que je vous avais demandé de nous proposer le nom d'un colistier pour qu'il puisse participer aux réunions du CCAS, alors que je n'en avais absolument pas l'obligation, j'aurais pu ne pas vous poser cette question-là. Vous avez désigné M. Hignard. M. Hignard a participé, en tout et pour tout, à 4 séances sur les 24 auxquelles il a été convoqué. Vous auriez donc pu très bien avoir toutes les informations nécessaires et suffisantes par votre colistier qui, manifestement, n'a pas jugé utile de siéger, ni en Conseil d'Administration, ni dans le cadre des commissions auxquelles il appartenait. Une procédure de démission d'office a donc été engagée en 2017 conformément à l'article L 2121-33 du CGCT ; la démission a donc été effective au 20 juin 2017. Sachez également que les réunions du Conseil d'Administration du CCAS sont publiques, tout un chacun peut y assister, sauf pour ce qui concerne la dernière partie où nous traitons les aides, les

décisions de la commission permanente. Vous pouvez donc très bien avoir les procès-verbaux, il n'y a pas de souci.

M. Pilet : ce qui m'intéressait, c'était la question que je posais. Vous faites le lien ...

Mme le Maire : ... oui, c'était un de vos colistiers qui aurait pu vous rapporter fidèlement tout ce qui passait en commissions du CCAS, tout ce qui passait en Conseil d'Administration ...

M. Pilet : ... ce n'est pas la question ...

Mme le Maire : ... mais, moi, je rajoute cela à la question que vous posez.

M. Pilet : si vous voulez, nous en parlons, mais je n'évoquerai pas la situation d'une personne publiquement ; nous pouvons en discuter, il n'y a aucun souci, discuter sur la représentation du courant politique que je représente au sein du CCAS, il n'y a pas de problème. Mais ce n'est pas le sujet, je n'en parlerai pas publiquement.

Mme le Maire : c'est dommage parce que je vous avez permis d'avoir une représentation, mais la représentation en question ...

M. Pilet : ... en aucun moment nous disons le contraire.

Mme le Maire : non, mais je tenais quand même à le préciser parce que cela laisse penser ...

M. Pilet : ... cela ne laisse rien penser du tout, je posais la question sur ...

Mme le Maire : ... si, cela pouvait laisser penser que nous vous tenions dans l'ignorance. Nous avons voulu au contraire vous faire participer, et manifestement ...

M. Pilet : ... excusez-moi, lorsqu'on a des choses à dire, on le dit clairement sans sous-entendu.

Mme le Maire : je ne sous-entends rien, je dis clairement les choses ...

M. Pilet : ... si ...

Mme le Maire : ... nous vous avons donné la possibilité, à vous, et à votre groupe puisque vous mettez tout le temps en avant votre groupe, de participer aux Conseils d'Administration du CCAS et aux réunions des commissions auxquelles avait souhaité s'inscrire M. Hignard. Manifestement, ce Monsieur, au bout de 4 séances, n'a pas jugé utile de continuer puisqu'il a été absent à l'occasion de 20 convocations différentes. C'est dommageable pour vous. C'était juste pour vous le faire remarquer.

M. Pilet : oui, il n'y a pas de souci.

Mme le Maire : vous savez nous faire remarquer des choses, je vous les fais remarquer également.

M. Pilet : il n'y a pas de souci. J'ai des explications rationnelles, si vous les voulez, je vous les communiquerai, mais je ne le ferai pas publiquement puisque là encore cela vient toucher la vie privée des personnes ; cela fait partie d'aléas qui ne regardent pas le grand public. Après, la question portait uniquement là-dessus, sur le CCAS, qui est un point important. Je vais aussi dire pourquoi : nous avons beaucoup de retours de personnes qui sont en difficulté sur la commune, qui posent des questions sur le CCAS, etc. Cela paraît logique, la question était dans cet esprit-là, il n'y a aucune autre arrière-pensée. Je veux juste finir : quand j'ai des choses à dire, je pense que je les dis clairement.

Mme le Maire : moi aussi M. Pilet. En l'occurrence, je l'ai dit et je l'ai dit clairement. Si vous connaissez, M. Pilet, des personnes qui ont des soucis, que le CCAS pourrait aider, n'hésitez pas à les adresser aux Elus, notamment Mme Hernandez ...

M. Pilet : ... je l'ai encore fait la semaine dernière ...

Mme le Maire : ... ou bien aux agents du CCAS qui sont là pour accueillir effectivement les personnes en difficulté, quelles qu'elles soient.

M. Pilet : je vous invite à évoquer, avec Mme Hernandez, une situation que j'ai encore évoquée avec elle, et je la remercie parce qu'elle prend les choses en main ; comme chaque fois que je l'ai sollicitée, elle l'a fait. J'en profite donc pour la remercier.

Mme le Maire : comme tous les Elus.

2. TGV : plusieurs Elus de la région, dont des Maires de communes voisines, ont signé un texte pour l'arrivée du TGV à Toulouse. Est-ce un choix délibéré de la commune de ne pas s'associer à cette démarche ?

Mme le Maire : oui. Nous en avons discuté en Bureau Municipal et nous avons décidé de ne pas nous associer à la démarche en question car notre position est quelque peu différente. Les besoins en termes de transport sont tels sur l'agglomération toulousaine que je pense, si nous posons la question aux Fonsorbais, entre la LGV (Ligne à Grande Vitesse) et des transports corrects pour aller sur Toulouse, Blagnac ou Colomiers, que le choix sera vite fait quand nous savons qu'ils passent 1 heure, 1 h 30 dans les bouchons pour aller travailler le matin, et inversement le soir. Donc, nous ne

nous positionnerons pas sur ce sujet.

M. Pilet : d'accord. C'est donc vraiment un choix débattu de dire "on veut prioriser les déplacements sur l'agglomération toulousaine, sans faire le lien avec les connexions ..." Parce que, par exemple, le TGV permet de faire des liens avec la capitale ...

Mme le Maire : ... est-ce que cela répond aux besoins de la population aujourd'hui ? Personnellement, j'en doute. Quand on sait les milliards que représentera la création de la LGV Bordeaux-Toulouse, ne pourrions-nous pas les orienter sur d'autres problématiques ?

M. Chouard, Adjoint au secteur "vie associative-animation de la commune" : avez-vous une idée, M. Pilet, du coût de cette ligne entre Bordeaux et Toulouse et du temps gagné entre ces deux villes ? Vous rendez-vous compte de l'investissement que cela représente ? Nous en avons discuté, nous en avons débattu, nous parlons de milliards d'euros, je crois que c'est 16 ou 18 milliards, pour gagner une heure de trajet. La politique, depuis 30 ans, c'est le développement à tout-va de la LGV, mais en fait nous nous rendons-compte que ce que recherchent aujourd'hui les habitants ici ce n'est pas du tout cela. Les difficultés, ce ne sont pas celles-là. Aujourd'hui, ce sont les difficultés de transport au quotidien. C'est l'avis de notre groupe.

M. Pilet : là-dessus, nous sommes d'accord. J'avais vu l'appel qu'avaient signé les Maires d'autres collectivités autour, je me demandais donc si la commune avait été invitée à signer la pétition.

Mme le Maire : nous n'avons pas été sollicités pour signer.

M. Lorrain : pour gagner 1 heure, il faut s'arrêter nulle part. Donc, Agen, Marmande, et autres ne sont pas desservies.

M. Pilet : il y a deux choses. Je pense que nous sommes capables de mener de front plusieurs sujets : les déplacements locaux qui sont une réalité, je suis d'accord avec M. Chouard, le travail que fait notamment Jean-Philippe Baë avec Tisséo pour arriver à répondre aux déplacements locaux, je crois que tout le monde autour de la table est d'accord et soutient, il n'y a aucun problème, et après il y a les connections aussi avec le niveau national qui permettent aussi le développement, plein d'autres sujets.

Mme le Maire : pensez-vous que les collectivités, de manière générale, sont en capacité de mener de front, à la fois la problématique des transports tels que les LGV, voire transports de liaison avec l'Espagne, et les besoins que nous avons au niveau métropole ? Je ne crois pas, lorsque nous entendons ce qu'il se passe aujourd'hui au niveau de la SNCF, de la dette colossale de la SNCF, j'ai des doutes que nous puissions faire tout cela.

M. Pilet : merci de la réponse.

En dehors de ces questions, j'avais émis la proposition d'une rencontre entre les Présidents de groupes afin d'évoquer le règlement intérieur.

Mme le Maire : aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour M. Pilet.

M. Pilet : je l'expose juste pour tout le monde : pour évoquer le respect des délais de la planification des commissions, la forme qu'elles peuvent prendre, et la teneur de certains échanges entre Elus ...

Mme le Maire : ... M. Pilet, ce n'est pas à l'ordre du jour ...

M. Pilet : ... je l'ai soumis, vous dites que ce n'est pas à l'ordre du jour ... que nous réfléchissions aussi, que nous le discussions pour avoir des échanges, même si nous avons des différences politiques ou de points de vue, comme nous le faisons là, tout en étant respectueux.

Mme le Maire : pour les échanges, M. Pilet, si nous chronométrions le temps qui vous est accordé compte-tenu ... mais si, parce que c'est cela aussi la qualité du débat, c'est le temps qui vous est accordé par rapport à ce que représente votre groupe ; si nous le faisons proportionnellement, votre temps de parole serait extrêmement réduit. Là, en l'occurrence, vous occupez le devant de la scène en ayant en permanence des réflexions sur tous les sujets. Nous essayons de vous entendre, de vous écouter, de vous laisser la parole, voire même de vous laisser conclure puisque vous souhaitez tout le temps avoir le dernier mot ; il me semble que le respect y est.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je ne voudrais pas rebondir sur ce que dit M. Pilet, mais force est de constater, c'est quand même récurrent qu'il y ait une avalanche de commissions dans un très court délai avant les Conseils Municipaux. Nous allons finir par ne plus pouvoir participer à la moitié ; souvent, nous restons trois semaines sans réunion de commission, et après nous nous en prenons cinq ou six dans la foulée. Je pense qu'il faudrait, c'est récurrent, nous l'avons déjà demandé, de mettre un peu plus de souplesse dans le calendrier, si c'est possible.

Mme le Maire : nous essayons de faire au mieux par rapport aux urgences que nous devons traiter, car il nous arrive effectivement des dossiers au dernier moment, que nous voulons présenter en Conseil Municipal ; et si nous ne les présentons pas en commission, vous nous le reprochez. Nous sommes donc obligés de faire des commissions pour les présenter. Nous essayons de faire au mieux,

les uns, les autres, je n'ai pas de doute sur le fait que les Adjoints ont cela en tête également. Nous essaierons de nous améliorer autant que faire se peut.

M. Marin : je voulais vous citer juste un point très particulier. Ce soir, nous avons pris une délibération pour la mise en place du compteur d'eau aux Jardins Partagés. Nous l'avons reçu deux jours après le délai de transmission des convocations au dernier Conseil Municipal. Alimenter le puits des Jardins Partagés est un point très urgent, nous avons été obligés de différer d'un Conseil Municipal, c'est-à-dire perdre pratiquement un mois. Nous programmons les commissions au dernier moment, très souvent parce que nous attendons des renseignements de façon à pouvoir les inscrire au Conseil Municipal. C'est pour cette raison, ce n'est pas par légèreté, ou par mépris vis à vis de vous, c'est uniquement, très souvent, parce qu'il y a des contingences extrêmes à réunir.

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Entretien parking Cantelauze côté Centre Activité Jeunesse : cet espace est utilisé par les parents d'élèves ainsi que le personnel du CAJ, de même que divers usagers. L'état général est dégradé avec des ornières au niveau de l'accès. Est-il envisageable d'améliorer cet espace par l'apport de quelques camions de gravier ou ce dernier est-il ciblé à court terme pour un projet futur de construction ?

Mme le Maire : nous nous en sommes préoccupés avant que vous ne posiez la question M. Lalanne.

M. Marin : oui, il y a déjà longtemps que nous voulons effectivement remettre ce parking en état. Nous avons commencé à y penser très sérieusement lorsqu'il y a eu l'aménagement du parc de Cantelauze, nous voulions que le parking soit à l'image de ce que nous réalisons à l'intérieur du parc. Nous avons été obligés de prioriser des demandes ; lors des Conseils d'écoles, Mme Lacoste a très souvent eu des sollicitations très pressantes de la part des parents d'élèves. Nous avons donc fait faire une étude auprès d'une société de travaux publics. Elle nous a transmis un devis, que nous avons depuis le début de l'année, c'est récent, et nous comptons faire réaliser les travaux concomitamment avec les travaux de liaison sur la route de Fontenilles pour la transmission du réseau Fontenilles- Cantelauze. Ces travaux s'élèvent à la somme de 34 195,50 € HT. Nous avons également prévu, hélas pour éviter l'incivilité de certains automobilistes, pour éviter les rodéos qui détérioreraient rapidement ce parking, la mise en place de blocs de cailloux, ce qui nous fait quand même un montant de 3 000 € HT supplémentaires.

Mme le Maire : juste une précision : si nous avons temporisé par rapport à cette esplanade, c'est aussi parce que nous ne nous étions pas encore positionnés par rapport à ce que nous avons décidé aujourd'hui, à savoir l'extension du gymnase de Cantelauze. Nous ne savions pas s'il serait question de ce nous appelions précédemment "la salle multi-activités de Cantelauze", nous ne nous étions pas positionnés sur son implantation : à proximité immédiate, puisque les terrains nous appartiennent, ou si nous faisons une extension du gymnase du collège. Si la localisation de la salle multi-activités restait telle qu'elle était initialement prévue sous le mandat précédent, à savoir à proximité de l'esplanade du parking, les travaux auraient couvert l'ensemble du chantier, cela aurait été à la fois la construction de ce bâtiment plus le parking contigu. A ce jour, nous savons donc que nous nous dirigeons vers l'extension du gymnase. Du coup, nous pouvons faire l'esplanade, qui a été chiffrée. Les travaux débiteront donc dans les semaines à venir. Il est vrai que c'était une demande récurrente, lors de tous les Conseils d'école, des parents de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

2. Point de situation concernant les radars pédagogiques, installés, qui n'ont jamais réellement fonctionné, et démontés depuis, et justifications quant au choix de son emplacement initial pour celui de la route de Fontenilles.

M. Franchina, Conseiller délégué au secteur "tranquillité publique" : par rapport à ces radars pédagogiques, nous avons eu certains soucis, techniques au départ. La Police Municipale, qui a pris possession de ces matériels, n'a eu absolument aucune information. La documentation était très incomplète, j'ai passé une multitude de coups de téléphone et de mails avant d'obtenir la documentation complète qui nous a permis de configurer les matériels.

Le choix de l'implantation était un petit peu délicat puisqu'il fallait que nous les mettions dans le sens de la circulation. Le Lieutenant Savoïa nous avait indiqué qu'il semblait peu pertinent de mettre un radar sur un poteau électrique, dans l'autre sens, puisque à certains endroits nous avions des poteaux électriques d'un seul côté, donc nous avons eu certaines difficultés. Il fallait aussi que ce soit

sur un poteau équipé d'un éclairage. Les choix, effectivement, peuvent être contestables, je le reconnais puisque, même entre nous, nous avons eu des difficultés à trouver un accord sur le meilleur, ou le moins mauvais emplacement. Le but était de pouvoir faire un petit peu de métrologie, c'est-à-dire mesurer la vitesse pendant un certain temps. Donc, nous pouvons considérer que nous aurons choisi peut-être les moins mauvais emplacements. De plus, nous avons recontacté le service qui nous l'avait prêté, en indiquant que les batteries ne tenaient pas la distance puisque les points d'électrification dépendent du réseau de distribution de lumière branché sur les horloges astronomiques. Il a refusé de changer les batteries en disant que c'était de la faute de nos électriciens qui avaient mal branché les matériels. Ce qui fait que vous avez eu la désagréable surprise de voir ces équipements fonctionner à certains moments, quand les batteries étaient rechargées lors de l'éclairage nocturne, et à d'autres moments vous aviez un trait lumineux parce que la batterie était hors service. Nous avons donc mis un terme à cette expérimentation devant ces petits soucis techniques. Nous avons eu malgré tout des statistiques, ce qui est le point intéressant de cette opération : nous avons remarqué des excès de vitesse très conséquents, sur la route de Bragot et sur la route de Fontenilles, c'est à dire des vitesses relevées à plus de 100 k/h, je dirais que c'est vraiment de la folie de rouler à cette vitesse-là, à ces endroits là. Nous avons des statistiques complètes, nous pourrions dresser des graphiques, mais typiquement cela nous invite à avoir une solution, celle d'acheter, c'est-à-dire que nous serons un petit peu plus maîtres de l'implantation parce que ce sera des systèmes avec des panneaux solaires, nous choisirons donc une implantation peut-être beaucoup plus pertinente. Surtout, nous n'aurons pas de soucis techniques parce que c'est du matériel neuf, sur lequel nous aurons une totale maîtrise.

Je ne sais pas si cela répond à vos questions, si vous en avez d'autres.

M. Lalanne : je vous remercie pour ces éléments-là parce qu'en matière de prévention c'est un outil qui peut être efficace. Par contre, évidemment, il ne faut pas qu'ils soient installés en fonction du poteau électrique, mais bien dans le sens correct de circulation par rapport à leur efficacité. Donc, si vous devez en mettre un sur la route de Fontenilles, il faut que ce soit dans le sens du feu dans le dos et vers Fontenilles puisque c'est là que les gens sont en accélération. Dans l'autre sens, même s'ils arrivent vite, il y a quand même le feu qui les fait ralentir, surtout le nombre de véhicules arrêtés au feu. Donc, ce projet-là n'est quand même pas abandonné ?

Mme le Maire : sur la route de Fontenilles, l'installation d'un radar pédagogique est d'ores et déjà prévue dans le sens Fontenilles-Fonsorbes. Ensuite, nous nous sommes inscrits auprès du SDEHG, puisqu'il propose une participation de 50 % sur un radar pédagogique par commune, que nous installerions, toujours sur la route de Fontenilles, dans le sens Fonsorbes-Fontenilles, après le virage au niveau probablement de la rue du petit Quinquin. Le premier sera installé après ce virage-là, vers Fonsorbes, et le deuxième sera après le virage de la rue du petit Quinquin, vers Fontenilles. Nous sommes partis sur ce type d'implantation.

M. Franchina : ensuite, nous essaierons de monter un dossier pour obtenir un radar qui flache, donc qui verbalise. Il faudra alors contacter le Lieutenant de Gendarmerie pour avoir les statistiques d'accidentologie. Il s'avère que sur ces lieux-là, nous n'avons pas une fréquence d'accidents ou une mortalité qui permettrait de monter un dossier solide. Mais malgré tout, nous allons le monter pour vraiment essayer d'avoir un radar qui pratique de la verbalisation.

Mme le Maire : sachant que nous n'avons pas beaucoup d'illusions là-dessus compte-tenu des critères à faire valoir sur le dossier en question. Effectivement, ils insistent bien sur l'accidentologie sur le secteur ; et, jusqu'à présent, heureusement, nous n'avons pas eu d'accidents sur ce secteur-là. Juste pour revenir sur les vitesses que signalait M. Franchina, je ne voudrais quand même pas que ce soit pris au pied de la lettre. Effectivement, il y a, une fois sur chacun des deux secteurs, 100 k/h. Cela a été constaté une fois de chaque côté me semble-t-il. Il ne me semble pas qu'il y en ait beaucoup plus ... M. Franchina en a vu plusieurs ... nous sommes plutôt sur des vitesses qui sont effectivement légèrement supérieures à 50 k/h, mais qui restent dans des limites, je ne sais pas si nous pouvons dire "acceptables" quand on est au-delà de la limitation de vitesse légale.

M. Pilet : cela reste des petites infractions.

Mme le Maire : c'est cela.

M. Pilet : je suis en train de regarder les comptages qui ont été faits dans le cadre du Plan des Déplacements. Effectivement, sur ces comptages-là, ce ne sont donc pas les mêmes, il y a peu de gros excès de vitesse. Et nous allons dire "tant mieux". Par contre, il y a effectivement beaucoup de + 10 k/h par rapport à la limitation de vitesse.

Mme le Maire : sur les excès de vitesse importants, nous sommes véritablement confrontés à des chauffards. Sans illusion, je ne vois pas ce qui peut les contraindre à ralentir, à moins qu'ils ne se

fassent prendre une fois par le radar, et qu'ils reçoivent une amende conséquente. Mais aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité d'installer un tel radar. Et j'ai des doutes sur le fait que l'État nous suive.

M. Lalanne : il y a effectivement des gros excès de vitesse, dangereux soit, mais ce qui est surtout dangereux ce sont ces dépassements réguliers de la vitesse réglementée en agglomération par rapport aux débouchés. Nous avons quand même une piste cyclable, nous avons quand même des débouchés de lotissements, et nous aurons des débouchés supplémentaires par une densification locale, géographique, de proximité qui est en train de se faire.

Mme le Maire : c'est pour cela aussi que, chaque fois que cela est possible, nous demandons aux aménageurs de prévoir un équipement sécuritaire, ce qui a notamment été demandé à l'aménageur du projet situé à l'angle de la route de Fontenilles et de la route de Tarbes : sur la sortie de son parking, il y aura un plateau traversant. L'objectif est effectivement de mettre des "obstacles" qui obligent les gens à ralentir ; il n'y a que cette solution.

M. Lalanne : des obstacles, il y en a déjà de nombreux. Pour ceux qui roulent normalement, c'est quand même un certain supplice. Je pense qu'il y a aussi une autre solution, celle de demander à la gendarmerie de faire des contrôles de vitesse, je n'en vois pas route de Fontenilles. Il y a des endroits, notamment à l'entrée de Saint-Lys, où les gens font attention, pourquoi ? Parce qu'il y a des contrôles. A l'entrée de Plaisance du Touch, les gens font attention, pourquoi ? Parce qu'il y a des contrôles. A Aygoloungo, les gens font attention, pourquoi ? Parce qu'il y a des contrôles. Si nous faisons une campagne de répression pendant un certain temps à Fonsorbes, vous verrez que les gens lèveront le pied.

Mme le Maire : c'est ce qui a été demandé au Lieutenant Savoïa, nous lui avons fait part de ces chiffres-là sur Bragot et Fontenilles. A l'occasion, je lui redemanderai s'ils peuvent effectivement organiser des contrôles sur ces secteurs. Vous avez raison, nous ne sommes pas dans la pédagogie, nous sommes dans la sanction. Vous prêchez une convaincue là-dessus M. Lalanne, il n'y a pas de doute.

M. Franchina : il y a un autre point sur lequel nous avons alerté le Lieutenant Savoïa : sur la route, à partir du rond-point de sortie de Fonsorbes, direction la Salvetat. Le matin, c'est particulièrement chargé, des personnes ne supportent pas de rester derrière un bus, même s'il circule, et qui doublent, parfois même sans visibilité avec en plus de la vitesse excessive. Nous l'avons donc alerté sur ce point afin qu'il fasse également des contrôles sur ce secteur. Nous espérons que des contrôles seront organisés, et qu'il y aura des verbalisations, parce que franchement ce sont des comportements absolument aberrants.

M. Lalanne : personnellement, chemin Marial, avant-hier matin, je me suis fait dépasser par un individu qui a pris le haricot de l'autre côté.

Mme le Maire : malheureusement, cela existe. Faut-il encore qu'il y ait à ce moment-là quelqu'un pour le verbaliser. Jusqu'à présent, il est probablement passé au travers. Le jour où il sera verbalisé, que l'amende sera conséquente et qu'il y laissera quelques points, peut-être que cela le fera réfléchir.

21 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire :

- le 29 avril, à 10 h 15 : cérémonie de commémoration "la journée du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation".
- le 3 mai, à 18 h 00 : Conseil Municipal

M. Lalanne : j'aurais deux demandes de précision sur des points d'actualité, rapides : une vous concernant, et une concernant un sujet devant être abordé par Monsieur le Premier Adjoint.

Vous avez retiré son local à une association, sans propositions de remplacement. Est-ce à dire que vous souhaitez que cette association disparaisse ?

Mme le Maire : je crois savoir à quelle association vous faites référence, il s'agit du Jardin des Artistes. En l'occurrence, c'est une association qui n'est pas subventionnée par la Mairie, pour laquelle nous mettons un local à sa disposition. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais c'est une association qui compte 20 ou 25 adhérents, dont 2 Fonsorbais. Elle occupe aujourd'hui un local dont notre service culturel a besoin. Je ne sais pas si vous avez lu le courrier que j'ai envoyé à la Présidente de l'association, nous avons besoin de locaux pour nos propres services, et aujourd'hui nous ne disposons pas des locaux nécessaires et suffisants. Le service

culturel a besoin de cette pièce, qui se trouve à l'arrière de ses bureaux. Malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons effectivement pas de solution à proposer à la Présidente de l'association en question. Cette association propose des stages payants, c'est un fonctionnement qui ne correspond pas à celui d'autres associations sur Fonsorbes. Aujourd'hui, nous n'avons pas de solution à proposer à cette association. Vu que la plupart des adhérents ne sont pas Fonsorbais, peut-être peuvent-ils s'adresser à leurs communes respectives pour voir si elles ont des locaux disponibles.

M. Lalanne : il est vrai qu'un certain nombre d'adhérents n'est pas Fonsorbais, mais je crois que si nous regardons dans toutes les associations, c'est le cas.

Mme le Maire : non. Dans cette association, il n'y en a que deux sur une vingtaine.

M. Lalanne : c'est une association qui est quand même utile à certains Fonsorbais, qui ne sont pas deux, mais une dizaine en fait.

Mme le Maire : non, nous pouvons vous montrer, M. Lalanne, le bilan moral.

M. Lalanne : en tout état de cause, la Présidente est une Fonsorbaise, qui par ailleurs est Présidente d'une autre association, et qui œuvre bénévolement pour d'autres associations. Je pense que si nous regardons du côté, par exemple, de la salle Bravo, peut-être y aurait-il une possibilité de prêter un local ...

Mme le Maire : ... la salle Bravo ?

M. Lalanne : oui, c'est la salle située derrière le centre Saint-Nicolas.

Mme le Maire : elle est occupée, elle est petite. M. Lalanne, avez-vous vu l'espace dont cette association a besoin, une fois que sont installés tous les chevalets ? Etes-vous allé voir ? Ils ont besoin d'une surface conséquente.

M. Lalanne : s'il n'y a pas de solution, cela veut dire que vous souhaitez qu'elle n'existe plus.

Mme le Maire : qu'elle s'adresse ...

M. Lalanne : ... dites-le.

Mme le Maire : pour nous, elle n'apporte pas de plus-value pour la commune. Elle servirait à une vingtaine de Fonsorbais, nous pourrions l'entendre. C'est un local que nous mettons à leur disposition pour deux Fonsorbais, alors que nous, Mairie, nous avons besoin de locaux que nous n'avons pas à ce jour. Donc, que faisons-nous ? Nous demandons à nos services de rester contraints dans leur bureau alors qu'il est évoqué le fait que cette salle puisse servir à des animations du service culturel ? En l'occurrence, elle serait ouverte à l'ensemble de la population. Que faisons-nous ? Nous la réservons à cette association-là et nous, nous nous privons d'animations pour l'ensemble des Fonsorbais ? Nous, nous avons tranché.

M. Lalanne : je crois que l'argument de dire qu'il n'y a pas suffisamment de Fonsorbais dans l'association n'est pas un bon argument. C'est un argument particulièrement critiquable parce qu'il y a quand même aussi des Fonsorbais qui bénéficient, ou qui vont pratiquer des activités dans des associations à l'extérieur de Fonsorbes, et qui sont bien accueillis.

Mme le Maire : mais, M. Lalanne, nous accueillons de nombreux extérieurs. J'ai récemment étudié, avec sa Présidente, l'association du Volley-Ball qui comprend 16 % de Fontenillois, je n'ai pas regardé les Saint-Lysiens et autres. J'ai donc sollicité Mme le Maire de Fontenilles pour savoir si elle pouvait mettre à disposition des créneaux sur ses gymnases parce que cette association n'a pas sur Fonsorbes les créneaux nécessaires et suffisants. Nous avons reçu ce matin, avec M. Baë, le dirigeant du foot qui nous a expliqué qu'il recevait également des enfants de Saint-Lys, de Fontenilles. Il n'y a pas de souci, bien entendu. En l'occurrence, nous sommes dans le cadre d'une activité qui est quand même toute particulière, à savoir avec des stages payants, dans un local dont nous avons besoin. Ce n'est pas juste pour leur dire "désolés, il n'y a que deux Fonsorbais, nous ne voulons plus de vous". Nos services ont besoin de ce local pour faire des animations, gratuitement, pour l'ensemble de la population, ou du moins pour ceux qui seront intéressés par des ateliers pour les enfants, etc. Donc, nous n'avons pas trouvé de solution, nous n'avons pas de locaux pour les accueillir.

M. Chouard : je voudrais juste rajouter que nous avons éventuellement d'autres solutions, avec d'autres associations, mais aujourd'hui les Présidents de ces associations ne souhaitent pas accueillir le Jardin des Artistes.

M. Pilet : si ce n'est pas de l'ordre du domaine privé, pour quelle raison ?

M. Chouard : elles n'ont pas envie d'avoir des gens, avec des chevalets, qui viennent le samedi, ou le mercredi après-midi, ce sont leurs locaux.

M. Pilet : excusez-moi, les associations disent cela, pour des locaux municipaux qu'elles utilisent ?

M. Chouard : tout à fait. Je pense qu'il s'agit plus d'un problème de "personne".

M. Pilet : je pense que cela n'a pas à venir là.

Mme le Maire : la difficulté aussi, c'est la place dont à besoin cette association. Allez voir la surface actuellement utilisée par cette association-là, avec le matériel qu'ils ont, ça tient beaucoup de place. Donc nous avons regardé, aujourd'hui, nous n'avons pas trouvé de solution.

M. Pilet : c'est l'association qui était au-dessus de ...

Mme le Maire/M. Chouard : ... oui.

M. Pilet : ils ont donc en plus besoin de luminosité ?

Mme le Maire : oui.

M. Chouard : il y a aussi une grande partie de stockage, surtout des placards, utilisée par l'association de gymnastique. Nous allons trouver une solution pour qu'elle puisse stocker ce matériel ...

M. Pilet : ... cette association utilisait ces locaux au Saint-Nicolas ...

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : je me joins aux propos de M. Lalanne. Je trouve dommage que nous n'arrivions pas à trouver une solution. Ils ont une occupation ponctuelle, je pense que si c'est pour des animations, nous devons bien pouvoir trouver des espaces sur la commune.

Mme le Maire : allez voir, M. Pilet, la salle en question. Vous verrez le volume, la surface dont ils ont besoin.

M. Pilet : je mesure le volume dont ils ont besoin, je vois très bien de quelle association il s'agit, ils font aussi des expositions. Il me semble qu'il faudrait ...

Mme le Maire : ... que font-ils ?

M. Pilet : ils ont fait des expositions à un certain moment.

Mme le Maire : non, jamais. Ce ne sont pas eux qui font des expositions. Ce sont les Peintres Amateurs Fonsorbais. A ma connaissance, ils n'ont jamais fait d'exposition.

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : le principe de cette association est l'organisation de stages payants. Les gens payent un professeur qui se déplace, la Mairie met à leur disposition un local. De ce fait, la notion d'"association" est tout de même limite.

M. Lalanne : non. Il faut dire les choses vraies. Des gens viennent, font des stages, mais c'est ponctuel. Le reste du temps, c'est une initiation à une technique de peinture particulière, faite par la Présidente. L'association ne fait pas systématiquement appel à des professionnels payants, extérieurs, pour donner des cours. Cela arrive lorsqu'il y a des techniques particulières.

M. Pilet : il y a une activité récurrente, et de temps en temps des stages.

Mme le Maire : de toute façon, ...

M. Pilet : ... il me semble qu'il faudrait essayer de trouver une solution, il doit bien y avoir ...

Mme le Maire : ... nous n'en avons pas trouvé ...

M. Pilet : ... ça rejoint aussi une autre question, sans vouloir avoir le dernier mot, celle du manque de locaux.

Mme le Maire : qui priorisons-nous ? A un moment donné, il y a des choix à faire. En l'occurrence, nous avons choisi de privilégier notre service culturel. Vous voyez la qualité du travail au travers des spectacles proposés, ça bouge au niveau culturel.

Vous aviez une autre question M. Lalanne ? Sachant que nous débordons.

M. Lalanne : oui, j'avais une dernière chose. Nous ne sommes pas en retard, et n'avons pas commencé tout à fait à l'heure.

M. le Premier Adjoint, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un émoi certain, ou un certain émoi, par rapport aux riverains du 12 chemin Bénech. Pouvez-vous un petit peu éclairer le Conseil Municipal sur ce qu'il se passe sur ce secteur ?

M. Marin : la situation est pour le moment bien maîtrisée avec les riverains situés autour du 12 chemin Bénech. Une réunion est prévue la semaine prochaine avec eux, mardi à 18 heures. Ils ont reçu l'invitation dans leur boîte aux lettres cet après-midi.

Mme le Maire : nous recevrons l'aménageur vendredi pour discuter avec lui du projet. Nous vous tiendrons informés en temps utile.

M. Pilet : excusez-moi. De quoi parlez-vous ?

Mme le Maire : nous n'allons pas nous lancer dans ce dossier. Il existe un projet, porté par un promoteur, sur un terrain privé situé chemin Bénech. Il s'agit d'une démolition d'une maison et d'une construction d'un collectif sur le dit terrain, projet qui effraie à juste titre les riverains. Nous suivons ce dossier avec intérêt parce que nous avons effectivement à défendre les intérêts de la collectivité face aux souhaits de l'aménageur

et à défendre également les intérêts des riverains. Nous suivons donc cela de très près, nous vous tiendrons au courant lorsque nous aurons décidé ce que nous en ferons, sachant que, bien entendu, nous serons extrêmement vigilants quant au respect du PLU, c'est le minimum que nous puissions faire, c'est bien certain. Mais au-delà de cela, nous ferons avec cet aménageur comme nous faisons avec tous les autres, c'est-à-dire que nous discuterons pour lui demander de revoir à la baisse ses prétentions ; n'ayez pas de doute là-dessus. Nous tiendrons informés les riverains, et vous serez informés en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
CALVO Marie-Louise



